

3- Vote des taux de fiscalité directe locale (délibération n°2024-05) :

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres (TH) : 9,70%
- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 23,22%
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 20,22%

Les bases augmentant, les contribuables constateront tout de même une hausse de leurs taxes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 14 voix pour, décide de fixer, les taux communaux pour l'année 2024, comme suit :

- Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres (TH) : 9,70%
- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 23,22%
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 20,22%

4- Vote du budget primitif 2024 (délibération n°2024-06) :

Madame Karine SADOR présente et commente les différents montants du budget 2024 préparé avec la commission finances. M. Alain BETANT fait remarquer que les montants sont différents sur certains comptes par rapport au document adressé avec la convocation. Mme Karine SADOR explique que depuis l'envoi de la convocation (12 jours obligatoires en norme M57) avec le projet de budget, certains chiffres ont été modifiés ou rajoutés. Ce qui est le cas notamment pour les dotations qui sont notifiées fin mars aux communes et qui nécessite un réajustement du budget.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote du budget 2024 par nature et par chapitre en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement et la section d'investissement telles que présentées, avec reprise des résultats de l'exercice 2023.

L'équilibre du budget s'établit à 1 182 437,24€ et est réparti comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre à 849 306,00€
- La section d'Investissement s'équilibre à 333 131,24€ dont 21 000,00€ de restes à réaliser en dépenses et 190 000,00€ en recettes.

Ce budget est soumis au vote. Après délibération, le budget est adopté à l'unanimité par 14 voix pour.

5- Vote des subventions (délibération n°2024-07) :

La commune par l'attribution de subventions, accompagne les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets ou en soutenant leurs actions. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations après examen de leur demande. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur les montants de subventions à verser aux associations ou organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la répartition des subventions pour l'année 2024 de la manière suivante :

- ADMR du Cœur des Pierres Dorées à Theizé : 2 800,00€
- Aide au Maintien et soins à domicile (AMASIE) : 707,00€
- Association Générations Loisirs Beaujolais DENICE : 882,00€

- La Villa Hispanica – COGNY	:	500,00€
- Football Club DENICE-ARNAS	:	400,00€
- Association « Au Fil du temps »	:	300,00€
- Inter-associations COGNY	:	300,00€
- Boule Amicale de COGNY	:	300,00€
- Association Solidarité Femmes Beaujolais	:	200,00€
- Association Handisport Villefranche-Beaujolais	:	200,00€
- Association Hippotoufer - Rivolet	:	100,00€
- Association DDEN	:	100,00€
- Etablissement RASED Anse-Gleizé	:	99,00€
- Association « Restaurants du Cœur »	:	100,00€
- Centre Régional Léon Bérard	:	100,00€
- Secours Populaire Français – Comité Villefranche s/s	:	50,00€
- BTP CFA Rhône-Alpes	:	120,00€
- MFR « La Petite Gonthière » ANSE	:	120,00€
- MFR 4 Vallées –LAMURE S/AZERGUES	:	120,00€
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat	:	120,00€
- Fanfare « Echo de la Vallée du Morgon »	:	3 339,00€
- Comité intercommunal d'animation « Les 6 Coms »	:	485,00€

En ce qui concerne les deux dernières subventions, les montants sont reversés à la commune par l'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône depuis 2014. Auparavant, elles étaient versées directement par la Communauté de communes Beaujolais-Nizerand-Morgon.

6- Fongibilité des crédits (délibération n°2024-8) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est passée à la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2023 et qu'il convient de respecter certains points dans le cadre de l'établissement du budget primitif 2024.

Pour les dépenses imprévues notamment, il n'est désormais plus possible d'utiliser les chapitres 020 car ils n'existent plus. En M57, ce dispositif est remplacé par la possibilité de virer des crédits :

- De chapitre à chapitre (sans devoir passer par une Décision Modificative/DM) : fongibilité des crédits
- A hauteur d'un plafond maximum fixé à 7,5% des dépenses réelles de chacune des 2 sections

Ces deux plafonds (1 pour le fonctionnement, 1 pour l'investissement) doivent être adoptés chaque année par le Conseil Municipal, au moment du budget primitif.

Ces mouvements de crédits sans DM ne sont pas possibles pour le chapitre 012 (personnel)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, décide de la fongibilité des crédits pour le budget 2023 :

- Pour la section de fonctionnement : à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement
- Pour la section d'investissement : à hauteur de 7,5% des dépenses réelles d'investissement

7- Devis travaux dans bâtiments communaux :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les devis suivants :

- Bâtiment mairie-école : Devis AER pour fourniture et mise en service d'un système de régulation pour le chauffage, coût 6 114€ TTC. L'objectif de cette installation est de réaliser des économies d'énergie.

- Bâtiment du caveau :

Studio : S'agissant d'une rénovation totale, dont le coût est estimé à 15 000€, ces travaux sont inscrits en dépenses d'investissement. La mairie est en attente de devis réactualisés.

Appartement T3 : Remise en état : Des devis estimatifs de plâtrerie peinture s'élèvent à 3 000€. Une réactualisation sera demandée.

Ces travaux sont inscrits au budget primitif 2024.

8 - Informations diverses :

8-1 : Opposition au transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure : Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier de Monsieur Pascal RONZIERE, Président de l'agglomération Villefranche relatif au transfert du pouvoir de police de la publicité du Maire au Président de l'EPCI. Il rapporte que le maintien de l'exercice de ce pouvoir de police par les maires a été proposé. Pour ce faire, un arrêté d'opposition au transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure doit être pris par le Maire avant le 30 Juin 2024. Un arrêté municipal sera rédigé et notifié à la CAVBS.

8-2 : BT Gendarmerie : Monsieur le Maire annonce quelques chiffres communiqués par la Brigade de gendarmerie à propos des infractions de sécurité routière, des interventions, de la délinquance mais aussi des actions de prévention pour l'année 2023.

8-3 : Comité de fleurissement : Monsieur le Maire remercie les membres du Comité de Fleurissement pour leur implication. Le marché aux fleurs du 1^{er} mai et la vente de fleurs d'automne ont permis de financer 1 608,71€ de plantations dans le village. Le reste à charge de la commune s'élève à 600,27€

8-4 : Bar-Tabac « le Saint-Guibert » : Monsieur le Maire informe le Conseil de la dédite adressée par Mme Ida PALDINO pour la location-gérance du bar. Elle cessera son activité le 1^{er} août 2024. Une recherche de candidats va être lancée. Une commission est constituée pour le recrutement : M. Rémi AURION, Mme Karine SADOR, Mme Mathilde BONNEAU, M. Michel MORIN, M. Benjamin MOUTET et M. Sébastien GRANDJEAN se portent volontaires.

8-5 : Elections des représentants au Parlement européen : Elles auront lieu le dimanche 9 Juin 2024 de 8h à 18h. Des tours de garde seront établies.

Une réunion de la commission de contrôle des listes électorales doit se tenir entre le Jeudi 16 et le Dimanche 19 Mai 2024. Elle est fixée au Vendredi 17 Mai à 15h30

8-6 : Proposition de périmètre délimité des Abords du Manoir d'Epeisse : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en mairie, Mmes Laon et Ducrozet du service départemental de l'architecture et du patrimoine du Rhône. Actuellement, le périmètre de protection est un rayon de 500 mètres. La proposition du nouveau périmètre est présentée au Conseil. Ce dernier souhaite, par 9 voix pour, 2 abstentions et 3 contre, apporter une modification.

8-7 : Démarche performancielle : Monsieur le Maire annonce l'avancement des travaux de rénovation des luminaires d'éclairage public : 94% des travaux sont réalisés à ce jour.

8-8 : Aménagement entrée de village : Une étude est menée pour l'aménagement de la RD84E depuis l'entrée d'agglomération jusqu'au parking Thomas Descôtes. Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) et l'agence technique du département ont été contactés pour rédiger une note d'opportunité de ce projet.

Une commission est constituée pour l'élaboration de ce projet : M. Rémi AURION, Mme Karine SADOR, Mme Francine KHEMDOUDI, Mme Ghislaine PERROUD, Mme Mathilde BONNEAU, M. Michel MORIN, M. Sébastien GRANDJEAN et M. Guy MONNET (selon ses disponibilités) souhaitent en faire partie.

8-9 : Comptoir de Campagne : La liquidation judiciaire a été prononcée le jeudi 4 avril 2024. Tous les magasins ont fermé sauf ceux qui étaient franchisés comme celui de Cogny. Carine et Jean-Pierre PARACHINI recherchent des solutions afin de garder le commerce ouvert. Des adaptations vont être nécessaires lors des prochaines semaines et peuvent occasionner des désagréments.

8-10 : Rapports des commissions communales :

Urbanisme : Monsieur Benjamin MOUTET informe le Conseil des dossiers suivants :

Déclarations préalables accordées ou en cours d'instruction pour

- *La création d'une piscine, 14 Montée des Meules*
- *Création d'ouvertures et pose de fenêtres : 100, Impasse du Venet*
- *La transformation d'une dépendance en habitation + pose baie vitrée : 60, Impasse du Maillet*
- *La Réfection de la toiture : 27, Route de la Dîme*
- *La pose de 2 stores bannes : 80, Route de Régnny*
- *L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture : 30, Impasse du Lavoir*

Permis de Construire transmis à l'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône

- *La construction d'une villa + garage + piscine : Rue des écoles*

Voirie et domaine public, travaux et sécurité : Monsieur Michel MORIN présente les travaux réalisés et commente les photos concernant :

- *Nettoyage du court de tennis*
- *Elagage : Route de la Varenne + route de la rivière et vers aire de jeux*
- *Abattage d'un amandier*
- *Nettoyage des Puits perdus et du bac dégraisseur à la salle des fêtes*
- *Installation des composteurs partagés à la Résidence le Verger et à l'aire de jeux*

Mme Francine KHEMDOUDI et M. Michel MORIN rappellent la « Matinée verte » organisée en collaboration avec les chasseurs le 20 Avril 2024 pour un nettoyage de la commune. Rendez-vous à 8h30 Place Thomas Descôtes.

L'ouverture des 2 sites de compostage à la Résidence le Verger et à côté du terrain de tennis aura lieu ce même jour pour les personnes concernées.

8-11 : La 3^{ème} édition du Marché artisanal aura lieu le dimanche 26 mai 2024. La prochaine réunion aura lieu le 23 avril à 17h.

La séance est levée à 23h00

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL: MARDI 14 MAI 2024

